

G.R.S du Pays Clayettois

Place de la Mairie

71800 LA CLAYETTE

N° W713000847G



Assemblées Générales du 25 Novembre 2021 Procès-verbal

01 - Mot d'accueil du président

Daniel Montarde accueille les adhérents présents au nombre de 89. Il accueille également Marie Claude Simon, présidente du CODERS et la remercie pour sa présence. Sont excusés Claude Gady président du CORERS, ainsi que les représentants de la mairie de La Clayette.

02 - Intervention de la Présidente du CODERS.

Marie Claude Simon exprime ses vœux de réussite pour le GRS du Pays Clayettois et remercie Daniel Montarde pour la reprise de la Présidence. Elle nous informe que la Saône-et-Loire comprend plus de 4805 licenciés répartis dans 10 clubs, que certains clubs proposent jusqu'à 20 activités.

Elle rappelle que l'adhésion à la FFRS par l'intermédiaire du GRS est valable pour tous les clubs en France. Elle nous présente le Coders, son rôle : le Coders est le lien entre la Fédération et les clubs. Il met en œuvre le projet fédéral. Il a pour mission, entre autre, d'encourager et d'organiser les rencontres interclubs et toutes autres actions de promotion de la fédération.

Marie Claude remercie le président du GRS du Pays Clayettois, les membres du comité directeur, ainsi que les animateurs, tous bénévoles, qui assurent le bon fonctionnement de notre association.

Elle nous rappelle l'importance du respect des règles sanitaires, d'être prudents et nous souhaite une bonne continuation.

Avant de commencer les 2 assemblées, Daniel Montarde, annonce que le quorum est atteint. Les membres présents ou représentés sont au nombre de 164 (89 présents et 75 représentés) pour 271 adhérents.

03 - Assemblée Générale extraordinaire pour modification des statuts.

Daniel Montarde présente les modifications apportées aux statuts : (en rouge ci-dessous) et rappelle le principe de vote à main levée pour les délibérations ne concernant pas les personnes.

G.R.S du Pays Clayettois

Place de la Mairie

71800 LA CLAYETTE

N° W713000847G



Article 6.1: Assemblée générale

.... Elle se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président adressée aux adhérents **1 mois** (au lieu de 15 jours) avant la date fixée par le comité directeur.

Article 6.2 : Comité directeur

L'association est administrée par un comité directeur de **14** membres maximum (au lieu de 18)

Article 8 : Modification des statuts et dissolution

La convocation est adressée aux adhérents **1 mois** (au lieu de 15 jours) avant la date fixée

En cas de dissolution volontaire ou statutaire, conformément à l'article 11 du décret du 16 août 1901, modifié par l'article 1 du décret n° 2017-908 du 6 Mai 2017, les actifs de l'association seront dévolus à un autre organisme ayant un but effectivement non-lucratif sous réserve du droit de reprise d'éventuels apports.

Les modifications des statuts sont adoptées à l'unanimité.

04 - Rapport moral 2020-2021 du Président.

La dernière AG remonte au 13 Février 2020 (cela fait 21 mois) à une époque où la COVID-19 n'était encore qu'une vague menace dont nous n'imaginions pas les conséquences. Depuis, 2 confinements, plusieurs couvre-feu, le port du masque, la vaccination avec la 3ème injection qui a commencé, la mise en place du pass sanitaire, ont bouleversé nos existences.

Les activités sportives du GRS ont été fortement impactées par les mesures sanitaires mises en place. Le premier confinement à la mi-mars 2020 a sonné le glas des activités en salle de la saison 2019-2020. Les risques sanitaires liés à la pandémie et les incertitudes quant à la possibilité d'exercer nos activités ont fortement réduit le nombre des adhésions pour la saison 2020-2021 qui sont passées de 353 à 245 soit une baisse de 31% de nos effectifs.

Les activités furent à nouveau très perturbées tout au long de la saison 2020-2021 ainsi que le fonctionnement du comité directeur. La mise en place de réunions en visio-conférence suite à l'impossibilité de se réunir a exacerbé les tensions et des problèmes somme toute mineurs qui auraient pu être résolus en présentiel ont contribué à des démissions et finalement au départ d'Eliane et de Claudine. Une réunion sous la médiation de Marie-Claude Simon, présidente du Coders, en date du 17 Juin 2021 a officialisé les démissions d'Eliane et Claudine et permis de mettre en place un nouveau bureau du Comité Directeur et de pérenniser notre association. L'objectif premier du comité directeur et de son nouveau bureau a été de préparer la saison 2021-2022, d'organiser le renouvellement des licences et la préparation de cette AG.

Je veux ici remercier les 33 animateurs qui se sont impliqués avec énergie pour relancer l'ensemble de nos activités qui ont pu redémarrer pour la plupart début Septembre. Ils méritent vos applaudissements.

Les formations des animateurs qui avaient été stoppées ont pu redémarrer également. Certains ont pu terminer leurs cursus commencés depuis longtemps et nous avons enregistré 2

G.R.S du Pays Clayettois

Place de la Mairie

71800 LA CLAYETTE

N° W713000847G



formations d'animateurs pour l'aquagym et 2 accompagnants sportifs pour la pétanque. Une formation pour animateur tir à l'arc est également programmée.

Merci également aux bénévoles de la commission des festivités qui ont vu toutes leurs activités stoppées depuis le loto début mars 2020. Ils ont su se remobiliser malgré les épreuves et sont partie prenante de cette journée dans l'organisation de cette AG et le repas dansant qui suivra. N'hésitez pas à vous investir dans cette commission qui a besoin de voir ses troupes renforcées.

Comme vous le savez, grâce aux aides de la FFRS et du CODERS (1665€), nous avons pu adapter le prix des licences pour la saison qui vient de démarrer : 23€ pour les animateurs, 28€ pour les adhérents qui avaient pris une licence en 2020 et 42€ pour les autres, prix qui avait été fixé lors de l'AG précédente.

Merci aux 271 adhérents (+10%) de la saison 2021-2022 et bienvenue parmi eux aux 41 qui nous ont rejoints pour la première fois. J'en profite pour féliciter Mme Simone Mottin qui a renouvelé sa licence et qui fêtera le 16 Janvier prochain ses 93 printemps.

Concernant les adhésions, sachez que lors de la saison prochaine, vous devrez tous, en plus des documents habituels, fournir une enveloppe timbrée à votre adresse pour que nous postions vos licences. La distribution telle que nous la faisons jusqu'à présent est un vrai casse-tête et la plupart des clubs ont déjà recours à un envoi des licences par la poste.

Dans un autre registre, nous avons été amenés à stopper l'assurance auto-mission qui avait été souscrite pour les animateurs. Le prix de la cotisation s'est envolé et la plupart des clubs ont décidé également d'y renoncer.

En accord avec la commission des festivités, nous avons annulé le loto prévu au printemps prochain. Les sommes et l'énergie à mobiliser sont trop importantes pour un résultat souvent aléatoire. Par contre nous avons arrêté une date pour un thé dansant qui se fera le Jeudi 19 Mai 2022 à la salle des fêtes de Baudemont avec l'orchestre Damien Poyard. Ce sera une première pour nous !

La galette des rois est prévue ici même le Jeudi 13 Janvier 2022. Nous espérons pouvoir renouer également avec le repas de fin de saison courant Juin.

Les journées départementales devraient également être programmées à nouveau. Soyez nombreux à y participer, c'est toujours un agréable moment d'échange avec les adhérents des clubs du département.

Tout à l'heure, seront soumis à vos suffrages 5 personnes qui se présentent soit pour renouveler leur mandat, c'est le cas d'Annie Jacquetin ou pour intégrer le comité directeur, c'est le cas de Marie-Thérèse Bajard, Monique Gaillot, Alain Larue et Jean François Vidor. Je les remercie pour leurs candidatures.

Patrick Rossignol a choisi de quitter le comité directeur à l'issue de cette AG, merci pour son aide durant cette année

Enfin, je voudrais que nous ayons une pensée pour les adhérents qui ont été endeuillés depuis la dernière assemblée générale et également pour nos adhérents qui sont décédés parfois tragiquement comme Christiane Terrier et plus récemment Serge Baseï, mais également Geneviève Bessone et Michèle Legros à qui plus d'un aurait acheté sa santé. J'espère n'avoir oublié personne.

Merci à tous pour votre attention

05 - Bilan financier.

G.R.S du Pays Clayettois

Place de la Mairie

71800 LA CLAYETTE

N° W713000847G



Lucienne Botton, notre trésorière, rappelle que le compte de résultats et le budget prévisionnel ont été remis à toutes les personnes présentes. Lucienne rappelle également que tous les documents comptables sont disponibles et consultables.

Le dernier bilan date du 31 décembre 2019. L'exercice écoulé couvre 18 mois, du 1 janvier 2020 au 30 juin 2021. Le total des dépenses s'élève à 18 307,61€, celui des recettes à 21 031,57€. Ce qui a permis de dégager un résultat positif de 2723,96 €.

La présentation du bilan montre que les fonds de l'association, après intégration du résultat, sont passés de 20984,15€ à 23708,11€. La disponibilité en trésorerie passant de 19134,04€ à 21708,11€.

06 - Rapport des Vérificateurs aux comptes.

André Girelli et Marie-Andrée Livet, nos vérificateurs aux comptes, se sont réunis avec les trésorières. Ils ont effectué des sondages aléatoires dans les opérations financières. Ils n'ont noté aucune erreur ni omission, rien d'anormal. Ils ont proposé deux ou trois pistes pour améliorer le suivi : bien noter les renseignements sur les talons de chèques, bien vérifier les prélèvements avec les commerces en compte et transmettre à chaque fois, la note de caisse détaillée pour comparer avec la facture mensuelle. (cf en annexe leur compte rendu)

07 - Budget prévisionnel et perspectives activités 2021-2022.

Le président, Daniel Montarde, détaille poste par poste le budget prévisionnel établi sur 12 mois, durée du prochain exercice.

Prévisions de dépenses : 21 185 € (au lieu de 18 308 €, réel précédent)

Principales augmentations : Civilités : repas animateurs, Frais de déplacements pour formation des animateurs, formations PSC1, Formation Qi Gong, pas de dépenses loto car annulé, repas fin de saison et thé dansant.

Prévisions de recettes : 18 410 € (au lieu de 21 032 €, réel précédent)

La diminution des recettes est due essentiellement à la baisse du prix des licences pour les animateurs et adhérents 2020 compensée par des aides de la FFRS et du CODERS comptabilisées sur l'exercice précédent

C'est donc un **Budget prévisionnel déficitaire de 2775 €** qui est présenté mais que notre association est à même de supporter compte tenu de la santé financière de notre association.

Un adhérent demande la somme disponible sur le Livret A. La réponse est : 19 855€.

Le président procède ensuite au vote concernant le rapport moral, le bilan financier, le rapport des vérificateurs aux comptes et le budget prévisionnel 2021-2022.

Le rapport moral 2020-2021 est approuvé à l'unanimité des présents

Le bilan financier 2020-2021 est approuvé à l'unanimité des présents

G.R.S du Pays Clayettois

Place de la Mairie
71800 LA CLAYETTE
N° W713000847G



Le rapport des vérificateurs aux comptes est approuvé à l'unanimité des présents
Le budget prévisionnel 2021-2022 est approuvé à l'unanimité des présents

Quitus est donné aux administrateurs

08 - Cotisation 2022-2023

Le comité directeur soumet au vote des présents de maintenir à 42€ le prix de la cotisation 2022-2023 dès lors que la part de la FFRS resterait inchangé.

Le montant de l'adhésion 2022-2023 est adopté à l'unanimité.

09 – Désignation des vérificateurs aux comptes pour le prochain exercice.

Un appel à candidature est lancé auquel ont répondu Yvette Sagetat et André Girelli

Ces candidatures sont approuvées à l'unanimité

10 - Elections au comité directeur.

Le président annonce qu' Annie Jacquetin dont le mandat arrive à échéance souhaite se représenter. Quatre nouveaux candidats souhaitent intégrer le comité directeur : Marie Thérèse Bajard, Monique Gayot, Alain Larue et Jean François Vidor. Ils se présentent à l'assemblée

Puis, il explique les modalités du vote qui doit se dérouler à bulletin secret et fait circuler les urnes à cet effet.

Le nombre de votants est de 164 (89 présents et 75 pouvoirs).

Il n'y a pas de bulletins nuls, 164 bulletins exprimés.

Monique Gayot (159 bulletins), Jean-François Vidor (164 bulletins), Alain Larue (162 bulletins), Marie-Thérèse Bajard (164 bulletins) sont élus. Anne-Marie Jacquetin est réélue (164 bulletins).

Le président félicite les élus et remercie Patrick Rossignol démissionnaire pour son année passée au comité directeur.

ELECTION DU BUREAU

Le comité directeur se retire pour procéder à l'élection de son bureau. A son retour dans la salle, Daniel Montarde présente le nouveau bureau :

Président: Daniel MONTARDE
Vice-Président: Michel ALLARD
Trésorière: Lucienne BOTTON
Trésorière adjointe: Marie-Thérèse BAJARD
Secrétaire: Sylvie LUCHINI
Secrétaire adjoint: Monique GAYOT

G.R.S du Pays Clayettois

Place de la Mairie

71800 LA CLAYETTE

N° W713000847G



11 - Point sur les activités.

Pendant le dépouillement des votes et l'élection du bureau, la parole est donnée aux coordinateurs qui présentent rapidement leur activité.

Aquagym (André Girelli), Danse en ligne (salle à Changy, plus à Paray), Danse en ligne de bal (Rosoline, 23 inscrits, 17 participants), Gym (Marie Annick, 54 adhérents), Pétanque (Anne Marie, Jacky, environ 30 adhérents, deux personnes en formation), Jeux de Société (souvent 6, scrabble), Mémoire en éveil (Marie-Andée), Qi Gong (Raymonde à Changy et Danièle à la salles des fêtes et à Châtenay), Randonnée pédestre (Patrick), Commission des Fêtes (Jacky, sous responsabilité du Comité des Fêtes, appel à candidature, une ou deux personnes pour rejoindre la commission, Rappel des manifestations : galette des rois, thé dansant), Marche Nordique et Tir à l'arc (Daniel), Gym douce et marche gymnique (Annie Jacquetin, en recherche d'animatrices (-teurs) gym douce et active mémoire), tennis de table (Jean-Claude, six personnes en moyenne), Badminton (Alain, nombreux, plus de 20 inscrits; rencontre départementale à Montceau-les-Mines).

Daniel remercie les animatrices de la gym pour la création de deux nouvelles activités. André Girelli demande de faire de la publicité pour les activités du GRS.

Daniel rappelle l'importance de l'adresse électronique pour les contacts. Les informations sont relayées par les coordinateurs et les animateurs. Si un adhérent ne reçoit pas de courrier, ni d'informations, il doit contacter le GRS.

12 – Questions diverses.

Aucune question écrite n'avait été soumise au comité directeur.

A une question orale d'un adhérent concernant les demandes de formation pour être animateur, le président rappelle que conformément à notre règlement intérieur il est nécessaire d'avoir une année de pratique de l'activité après adhésion à notre association et que toutes les demandes de formation sont soumises à l'accord du comité directeur.

André Girelli souhaite que des bulletins d'adhésion et le tableau de nos activités soient mis à disposition du public aussi bien à l'accueil de la mairie qu'à l'office de tourisme afin de promouvoir notre association.

Après la fin des questions orales, la séance est levée à 11H45

Le Secrétaire adjoint
Patrick ROSSIGNOL

Le Président
Daniel MONTARDE